



Baromètre fiscal vaudois

Conférence de presse
Jeudi, 13 octobre 2016, Lausanne

Contexte général

1 Troisième réforme des entreprises (RIE III) – comme réaction de la Suisse à la pression internationale

- La Suisse a pris l'engagement d'abolir les différents régimes fiscaux privilégiés en principe en 2019
- Différentes mesures de remplacements sont proposées ayant pour but:
 - de maintenir une imposition des entreprises attractive et compétitive à l'échelle internationale
 - de rétablir l'acceptation internationale
 - d'assurer des revenus suffisants à l'Etat pour remplir sa mission.

2 La position du canton de Vaud dans le cadre de la RIE III – canton «précurseur» dans le processus législatif

- Rapidement le canton de Vaud a mesuré l'enjeu de cette réforme et a souhaité donner un signal clair et fort aux entreprises sises dans le canton en étant le premier canton de Suisse à introduire dans sa législation un taux d'imposition de 13.79% dès 2019.

3 Situation actuelle de la fiscalité des entreprises et des personnes physiques dans le canton de Vaud

- Notre analyse veut donner une « image actuelle » de l'imposition des entreprises et des personnes physiques dans le canton de Vaud par rapport aux autres cantons.

4 Avantages de la RIE III pour la canton de Vaud et la Suisse

- Les mesures introduites dans le cadre de la RIE III sont nécessaires et indispensables, et représentent un atout fondamental pour l'attractivité du canton de Vaud et de la Suisse. Cette réforme bénéficiera à tous les acteurs économiques du canton; il y aura plus de gagnants que de perdants.

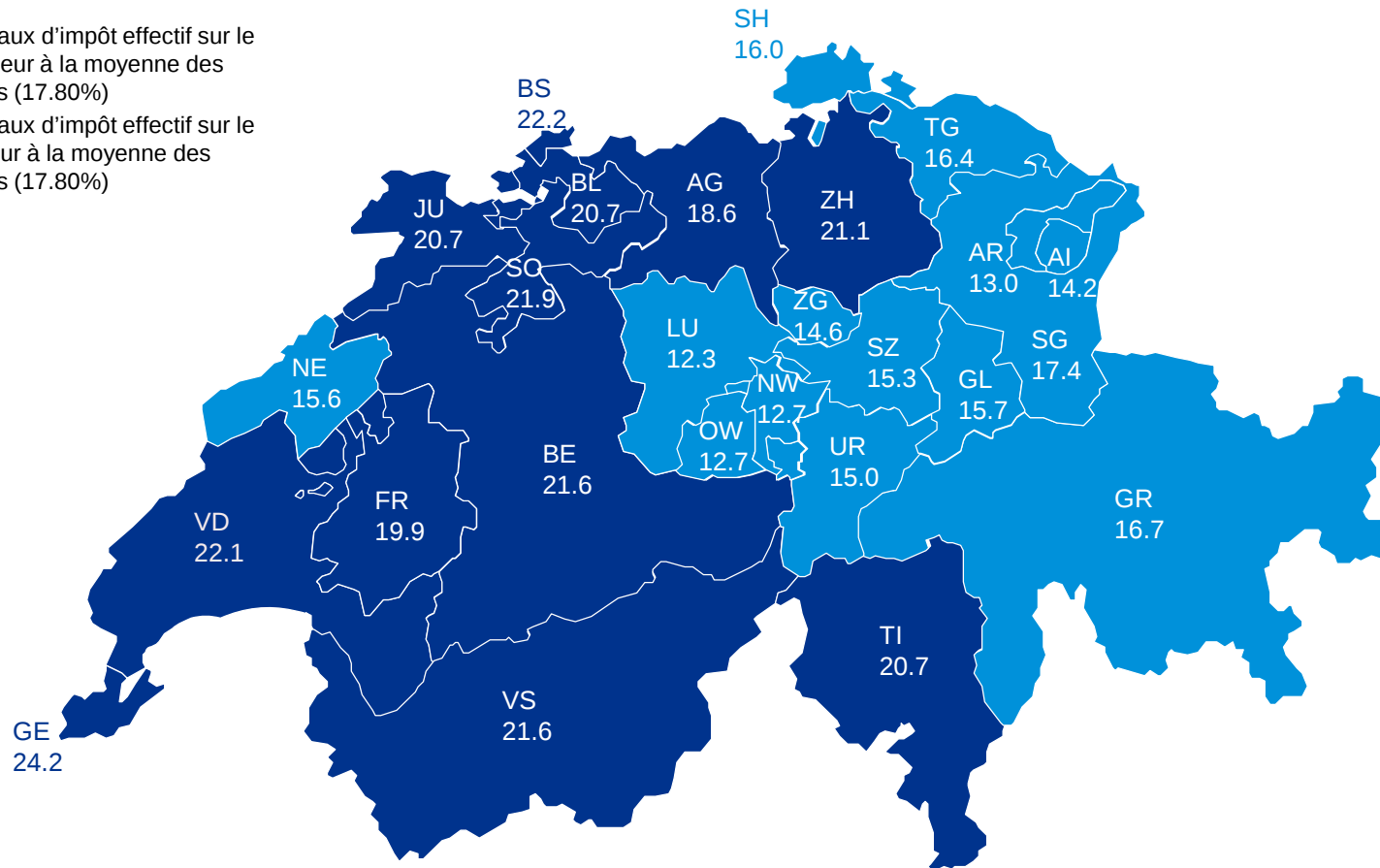


Situation de l'imposition des entreprises

Impôt sur le bénéfice

Taux d'impôt des sociétés imposées ordinairement (sans statut) en 2016

- Cantons avec taux d'impôt effectif sur le bénéfice supérieur à la moyenne des cantons suisses (17.80%)
- Cantons avec taux d'impôt effectif sur le bénéfice inférieur à la moyenne des cantons suisses (17.80%)

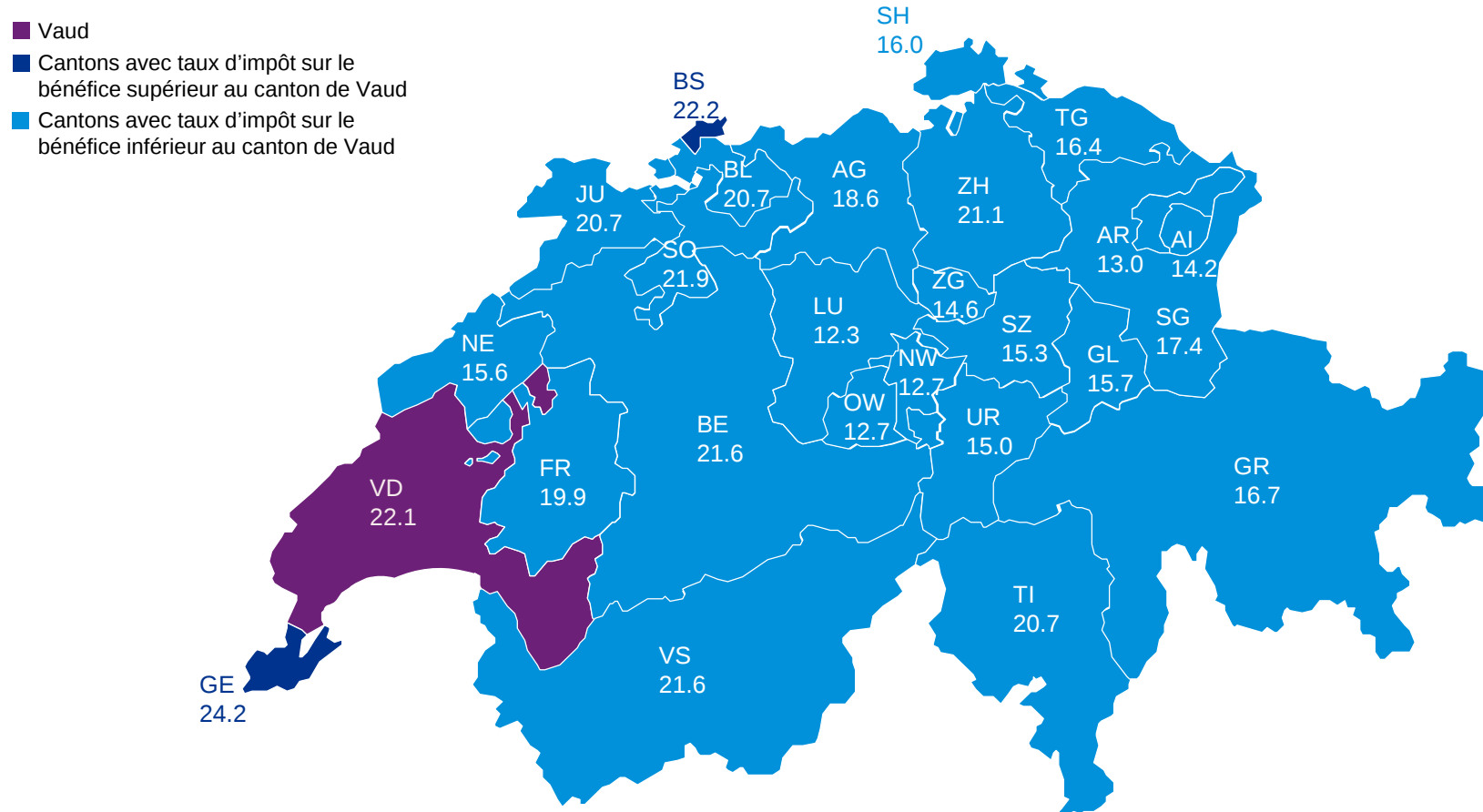


A l'exception du canton de Neuchâtel, les cantons romands ont des taux d'impôt sur le bénéfice supérieurs à la moyenne suisse.

Note: taux effectif avant impôt max. confédération/canton/commune pour le chef-lieu correspondant du canton. Taux en pour-cent. Source: KPMG Suisse.

Impôt sur le bénéfice

Taux d'impôt des sociétés imposées ordinairement (sans statut) en 2016

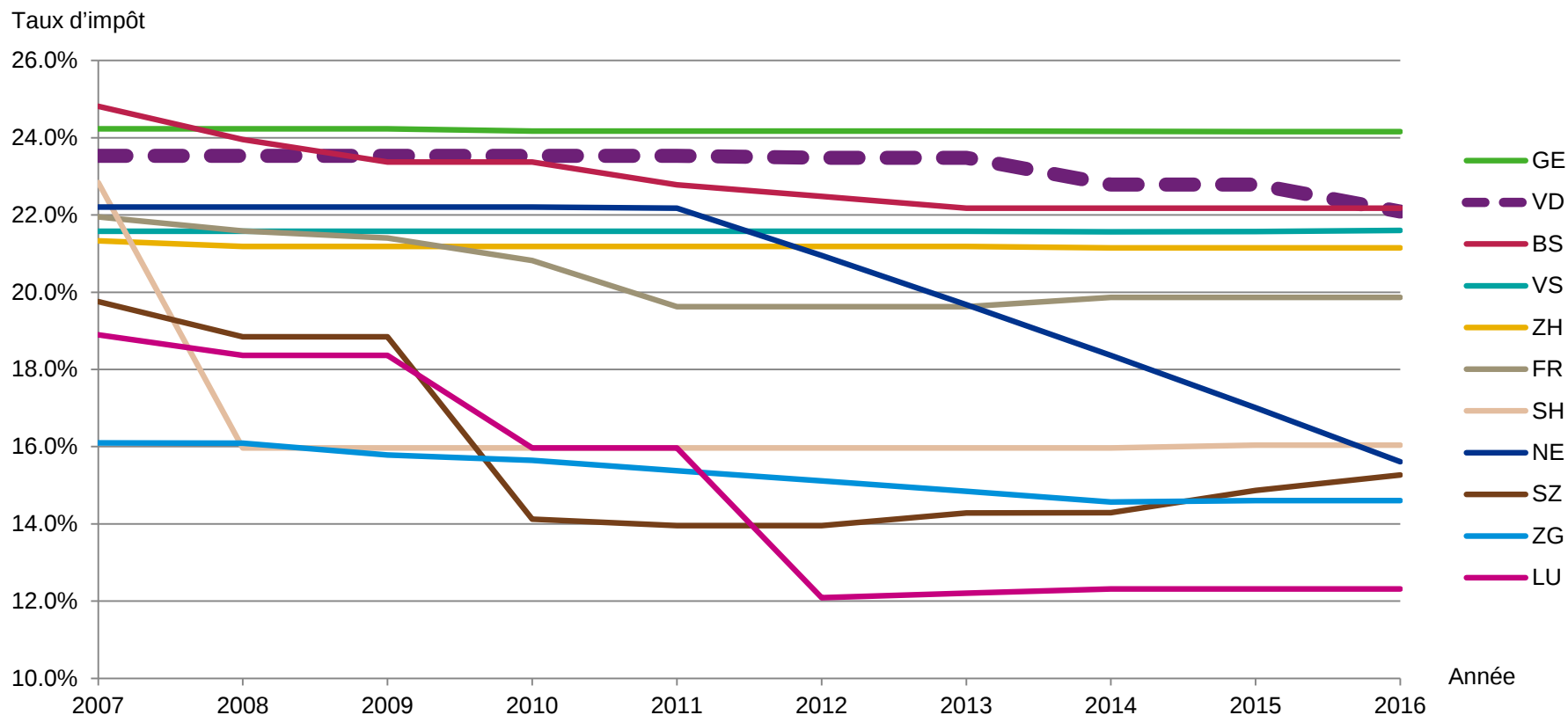


Le canton de Vaud a réduit d'un demi point son taux d'imposition en 2016 mais est l'un des trois cantons pratiquant une imposition des bénéfices les plus élevées de Suisse.

Note: taux effectif avant impôt max. confédération/canton/commune pour le chef-lieu correspondant du canton. Taux en pour-cent. Source: KPMG Suisse.

Impôt sur le bénéfice

Evolution du taux d'impôt des sociétés dans une sélection de cantons 2007-2016

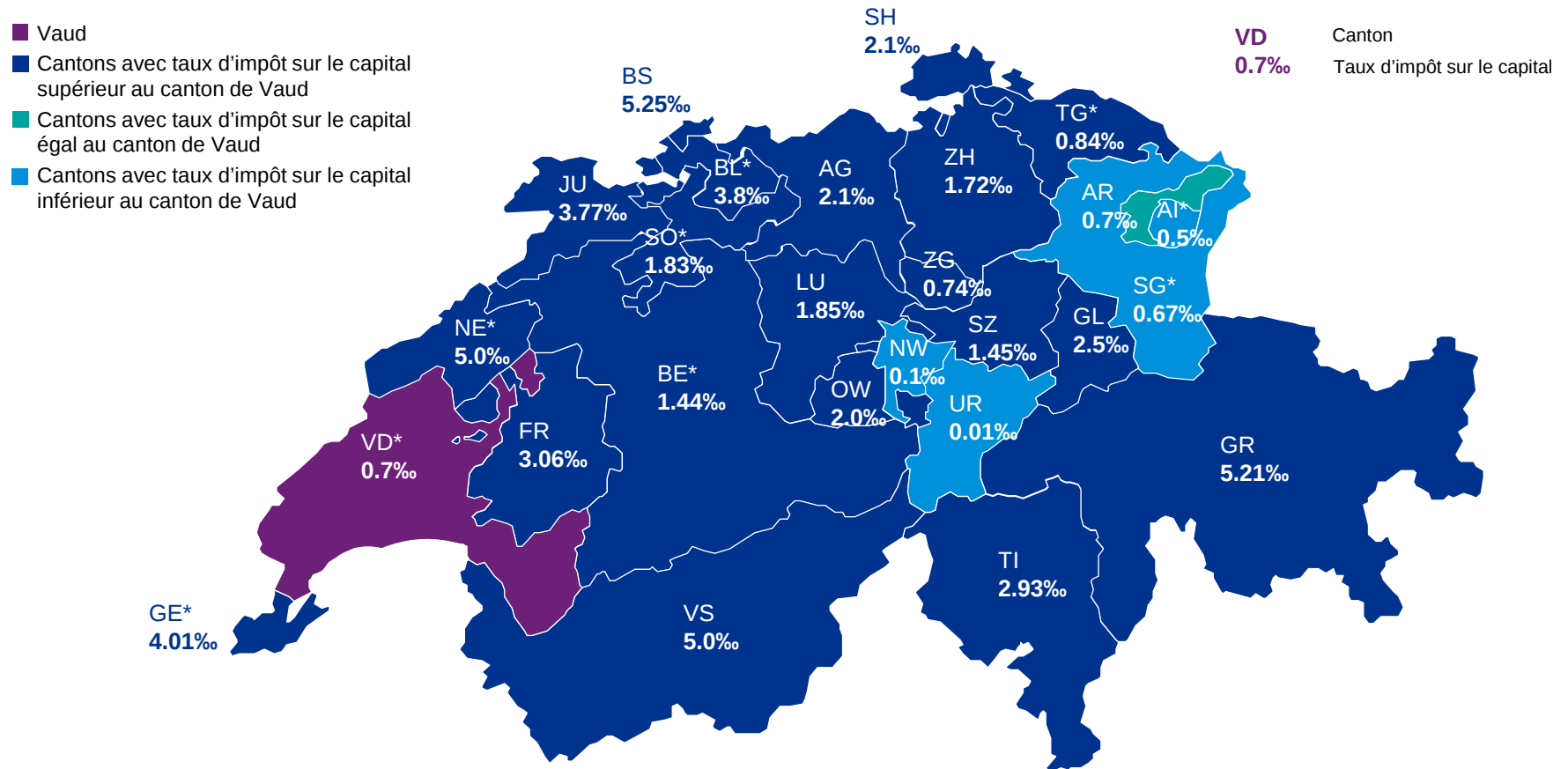


A la différence de la tendance générale suisse, Vaud n'a commencé qu'en 2013 à réduire progressivement son taux d'impôt sur le bénéfice. Le vote du 20 mars 2016 en plébiscitant un taux à 13.79% marque un tournant important. Le canton de Vaud a été le premier canton à concrétiser sa stratégie pour la RIE III dans sa législation.

Note: taux effectif avant impôt max. confédération/canton/commune pour le chef-lieu correspondant du canton. Source: KPMG Suisse, TaxWare.

Impôt sur le capital

Taux d'impôt sur le capital pour les sociétés ordinaires (sans statut) en 2015

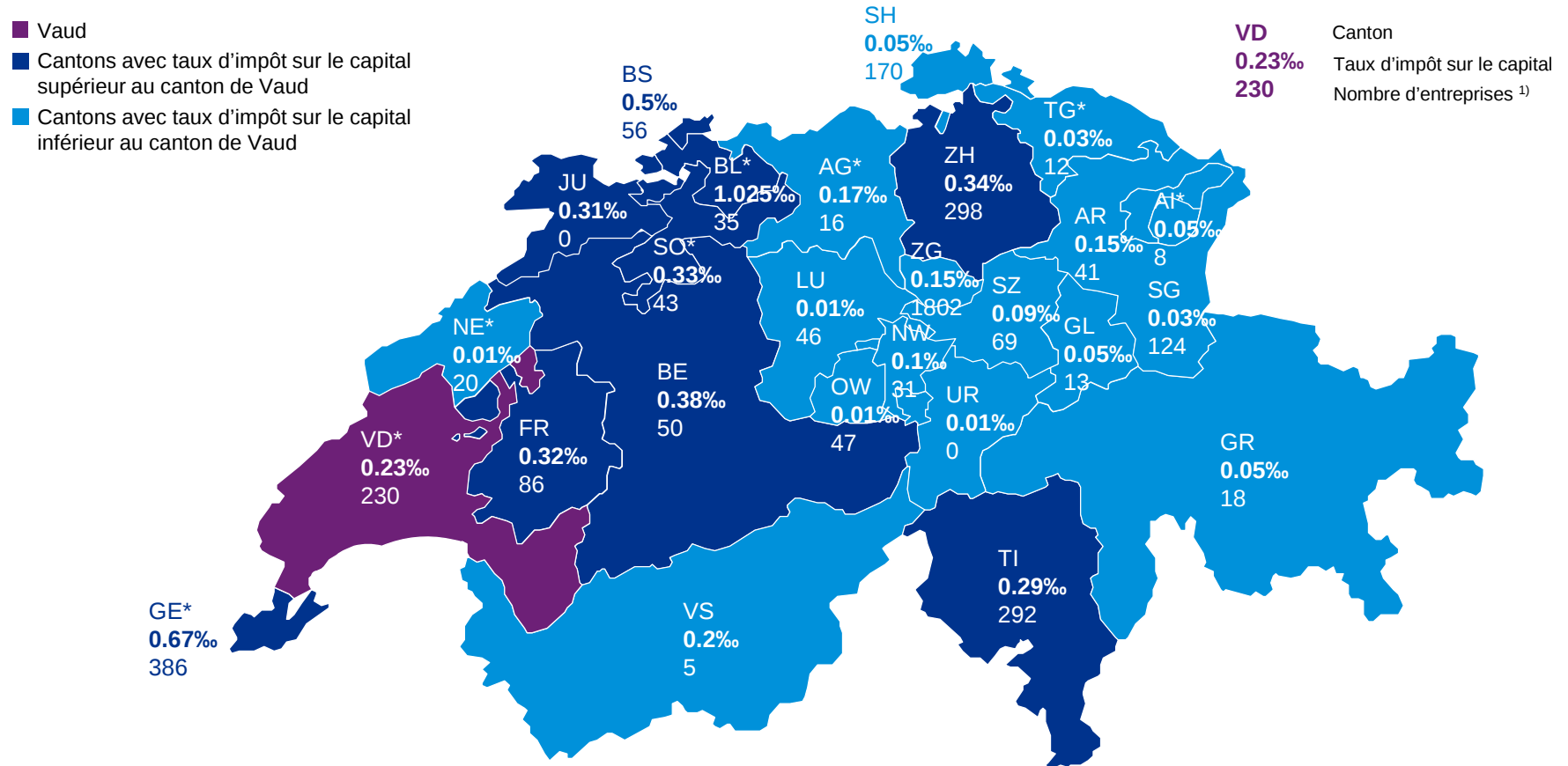


En raison de l'imputation de l'impôt, la plupart des entreprises ayant un bénéfice imposable ne paient pas d'impôt sur le capital dans le canton de Vaud.

*Note: L'imputation d'impôt sur le capital est accordée conformément à la loi cantonale applicable, taux d'impôt sur le capital y compris multiplicateur cantonal et communal (chef-lieu). Source: KPMG Suisse.

Impôt sur le capital

Taux d'impôt sur le capital pour les sociétés mixtes en 2015

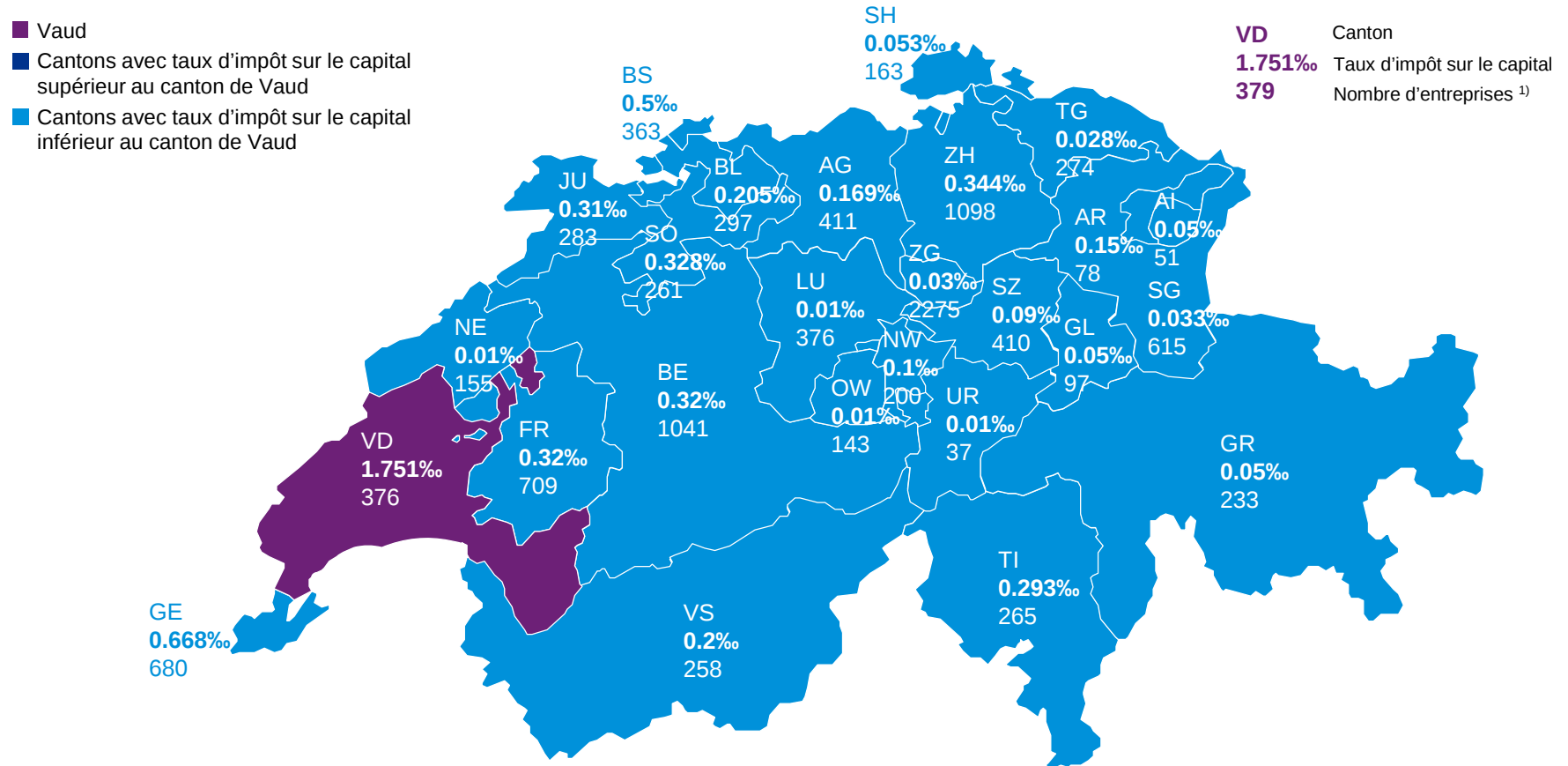


Le canton de Vaud est parmi les cantons suisses comptant le plus de sociétés mixtes. Ces dernières bénéficient du crédit d'impôt sur le capital comme les sociétés ordinaires (sans statut).

* L'imputation d'impôt sur le capital est accordée conformément à la loi cantonale applicable. Note: taux d'impôt sur le capital pour 2015 déterminés pour le chef-lieu (canton et commune) sur la base de fonds propres imposables de CHF 10'000'000.
¹⁾ Nombre d'entreprises au bénéfice d'un statut de sociétés mixtes en 2011, les sociétés de domicile sont exclues de ces chiffres, Source: Conseil fédéral 2015: <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-58307.html>

Impôt sur le capital

Taux d'impôt sur le capital pour les sociétés holding en 2015



De par les termes du statut holding, l'essentiel de l'impôt cantonal et communal payé par les sociétés holding est en relation avec l'impôt sur le capital. Vaud est le canton connaissant le plus haut taux de Suisse.

Note: taux d'impôt sur le capital pour 2015 déterminés pour le chef-lieu (canton et commune) sur la base de fonds propres imposables de CHF 10'000'000, Source: KPMG Suisse.

¹⁾ Nombre d'entreprises en 2011, Source: Conseil fédéral 2015: <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-58307.html>

Conclusions préliminaires

Le taux ordinaire de l'impôt sur le bénéfice des sociétés dans le canton de Vaud est actuellement le troisième le plus élevé de Suisse. Dans ce contexte, la baisse du taux d'impôt sur le bénéfice à 13.79%, votée le 20 mars dernier, applicable à partir de 2019, profitera en premier lieu aux entreprises soumises actuellement au régime ordinaire comme les PME.

En terme de taux d'impôt sur le capital, Vaud se rapproche davantage de la moyenne nationale, à l'exception du statut holding, qui est le taux le plus élevé de Suisse. La votation du 20 mars dernier uniformisera le taux d'impôt sur le capital et doublera à partir de 2019 le taux applicable aux sociétés soumises actuellement au régime ordinaire. Pour les sociétés réalisant des bénéfices imposables, ce changement de taux ne devrait cependant pas impliquer d'augmentation de charge fiscale de par le mécanisme de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital applicable dans le canton de Vaud.

En comparaison avec d'autres cantons, le canton de Vaud a commencé à réduire progressivement son taux d'impôt sur le bénéfice pour la première fois en 2013, puis en 2016. Une diminution d'un demi point interviendra en 2017 avant l'introduction de la RIE III attendue pour 2019.

En 2013*, le canton de Vaud comptait 322 sociétés mixtes et 379 sociétés holding. Les sociétés au bénéfice de ces statuts sont de grande importance et la solution de compromis adoptée le 20 mars dernier pour la RIE III vaudoise est positive.

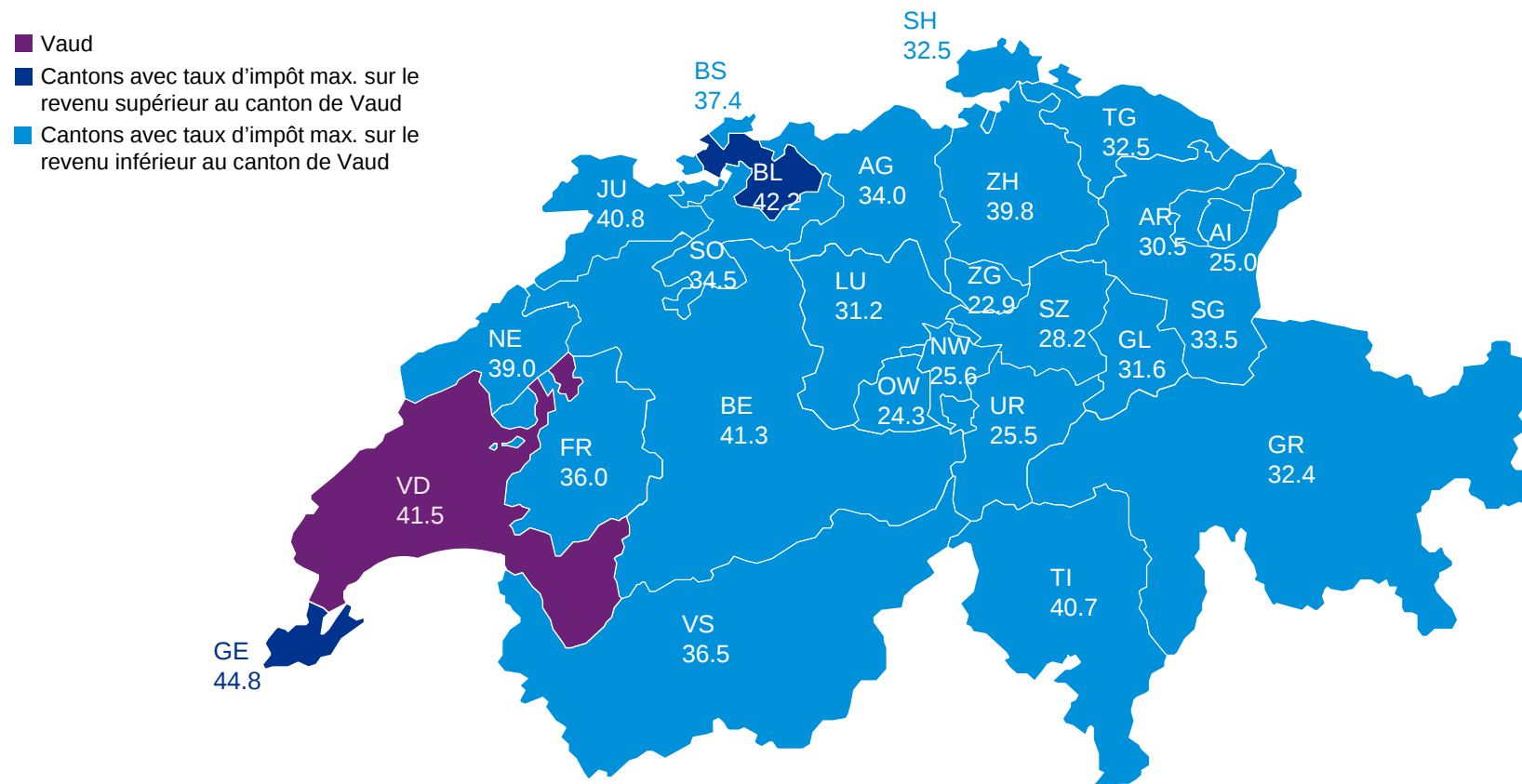
(*) Nombre d'entreprises au bénéfice d'un statut de sociétés mixtes en 2013, les sociétés de domicile sont incluses de ces chiffres, Source: Exposé des motifs et projet de lois (EMPD N° 1 du projet de budget 2015), http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/aci/fichiers_pdf/Loi_impot_2015.pdf



Aperçu de l'imposition des personnes physiques

Impôt sur le revenu

Taux maximaux d'impôt sur le revenu dans les chefs-lieux des cantons 2016

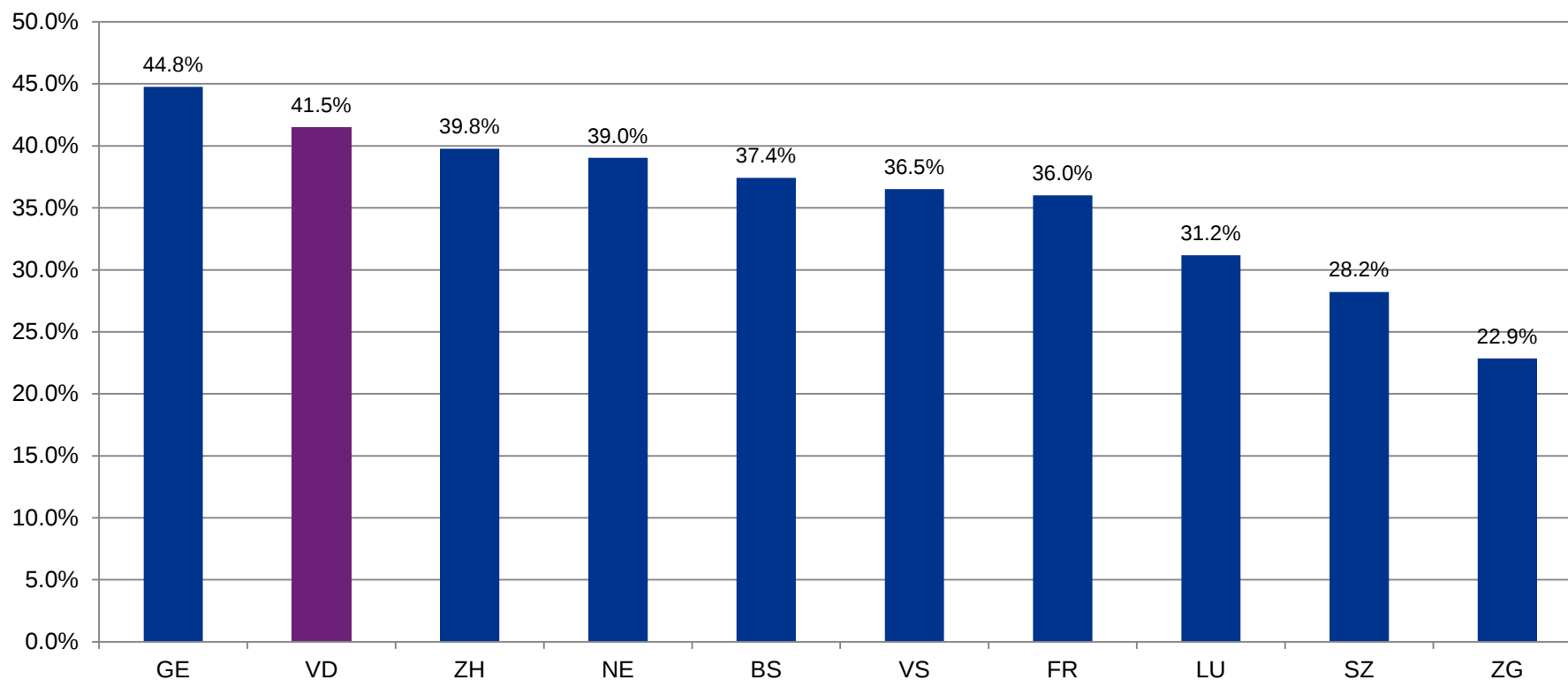


Seuls deux cantons, Genève et Bâle-Campagne, ont des taux d'imposition maximaux sur le revenu plus élevés que le canton de Vaud.

Note: taux d'impôt sur le revenu (célibataire, sans enfants, pas de confession), revenu imposable de CHF 10'000'000, confédération/canton/commune pour le chef-lieu correspondant. Taux en pour-cent.
Sources: KPMG Suisse, TaxWare.

Impôt sur le revenu

Comparaison des taux d'impôt max. 2016 dans une sélection de cantons



Pour les contribuables ayant de très hauts revenus, la différence de taux d'imposition maximal fait quasiment doubler la charge fiscale en fonction du lieu de résidence.

Note: taux d'impôt sur le revenu (célibataire, sans enfants, pas de confession), revenu imposable de CHF 10'000'000, confédération/canton/commune pour le chef-lieu correspondant.
Sources: KPMG Suisse, TaxWare.

Impôt sur le revenu

Vaud: comparaison intracantonale – commune la plus/la moins attractive sur le plan fiscal

		Confédération	Canton	Commune	Total	Taux d'impôt sur le revenu brut
Revenu imposable: 50'000.-	Vaux-sur-Morges	445.-	5,353.-	1,351.-	7,149.-	14.30%
	Moyenne (p.e. Blonay)	445.-	5,353.-	2,426.-	8,224.-	16.45%
	Lausanne	445.-	5,353.-	2,737.-	8,535.-	17.07%
	Treytorrens	445.-	5,353.-	2,911.-	8,709.-	17.42%
Revenu imposable: 250'000.-	Vaux-sur-Morges	20,162.-	45,248.-	11,421.-	76,831.-	30.73%
	Moyenne (p.e. Sainte-Croix)	20,162.-	45,248.-	20,500.-	85,910.-	34.36%
	Lausanne	20,162.-	45,248.-	23,136.-	88,546.-	35.42%
	Treytorrens	20,162.-	45,248.-	24,600.-	90,010.-	36.00%

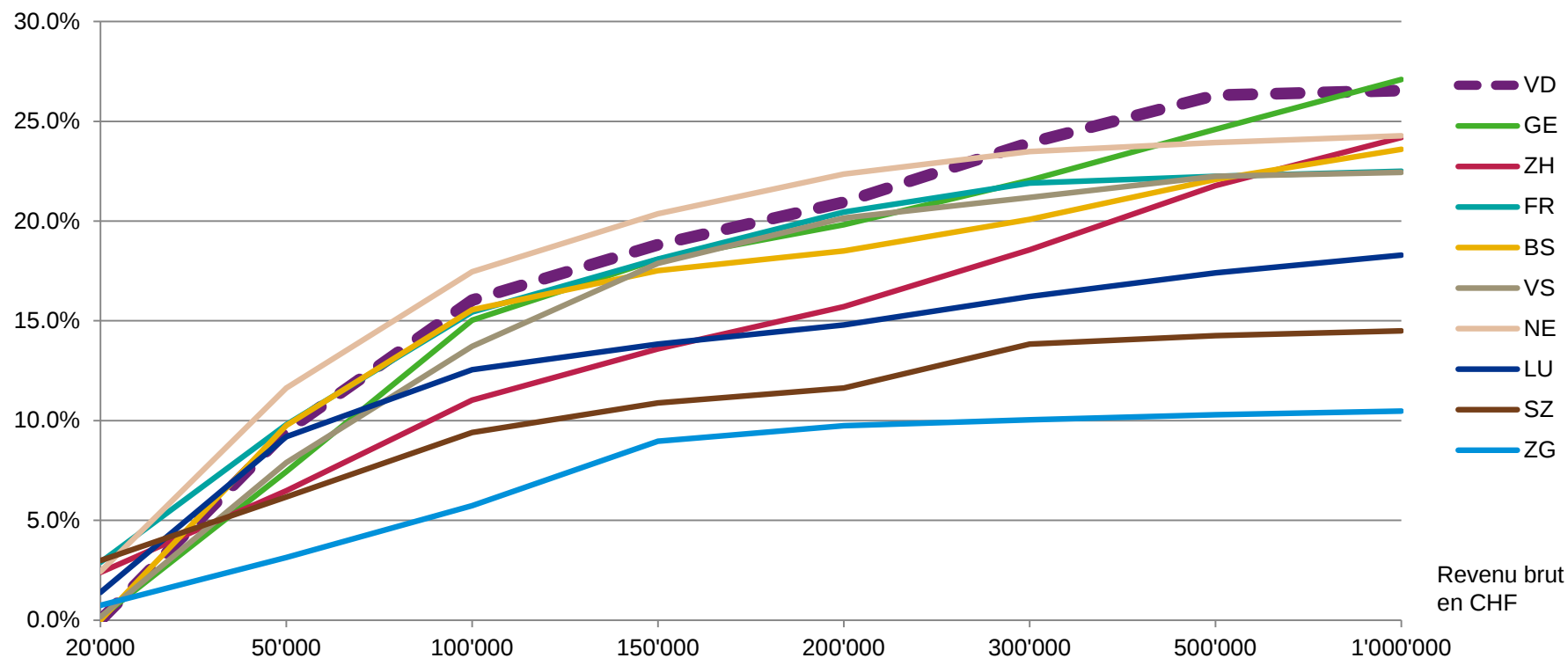
Au sein du canton de Vaud, le lieu de résidence peut faire doubler la facture d'impôt communal. Cependant, l'impact du taux communal doit être nuancé au regard du montant de la facture fiscale totale. Ainsi, il amène à une différence annuelle de l'ordre de CHF 1'600 pour un revenu imposable de CHF 50'000 et de près de CHF 13'200 pour un revenu imposable de CHF 250'000.

Sources: KPMG Suisse, Dr Tax.

Impôt sur le revenu

Progression des taux d'impôt sur le revenu 2015 (célibataire, sans enfant)

Taux d'impôt (cantonal & communal hors fédéral)



Le canton de Vaud est également un des cantons à imposer le plus lourdement les classes de revenu moyennes et supérieures.

Note: taux d'impôt sur le revenu brut Canton/commune (célibataire, sans enfant, avec impôts sur église) pour le chef-lieu correspondant du canton.
Source : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.203818.pdf>.

Impôt sur le revenu

Progression des taux d'impôt: classement 2015 (célibataire, sans enfant)

Rang	Comparaison 2014	Canton	Taux d'impôt canton pour CHF 50'000 de revenu brut
1	=	ZG	3.14%
2	↑	SZ	6.18%
3	=	ZH	6.48%
4	=	TI	7.00%
5	↓	AI	7.37%
6	↑	GR	7.42%
7	↓	GE	7.44%
8	↓	AG	7.57%
9	=	NW	7.59%
10	↑	OW	7.64%
11	↓	VS	7.89%
12	↓	UR	8.21%
13	↓	GL	8.32%
14	=	TG	8.77%
15	↓	SH	8.89%
16	=	BL	8.89%
17	↓	AR	9.18%
18	↓	LU	9.19%
19	=	VD	9.47%
20	↓	BS	9.76%
21	=	FR	9.80%
22	=	SG	10.15%
23	=	JU	10.53%
24	↑	SO	11.29%
25	=	BE	11.34%
26	↑	NE	11.64%

Rang	Comparaison 2014	Canton	Taux d'impôt canton pour CHF 100'000 de revenu brut
1	=	ZG	5.73%
2	↑	SZ	9.41%
3	↑	OW	10.17%
4	↑	AI	10.20%
5	=	UR	10.59%
6	=	NW	10.71%
7	=	ZH	11.02%
8	↓	GL	12.15%
9	↓	AG	12.34%
10	=	LU	12.55%
11	↑	GR	12.59%
12	↑	TG	12.70%
13	↑	TI	13.14%
14	↑	AR	13.42%
15	↓	VS	13.72%
16	↑	SH	14.09%
17	↑	GE	15.04%
18	=	FR	15.44%
19	=	BE	15.48%
20	↓	BS	15.56%
21	=	BL	15.67%
22	↑	SO	16.02%
23	↑	VD	16.03%
24	↑	SG	16.12%
25	↑	JU	16.44%
26	↑	NE	17.43%

Rang	Comparaison 2014	Canton	Taux d'impôt canton pour CHF 500'000 de revenu brut
1	=	ZG	10.29%
2	↑	OW	12.00%
3	↓	AI	12.82%
4	=	UR	12.83%
5	=	NW	13.14%
6	↑	SZ	14.26%
7	=	LU	17.40%
8	↓	AR	17.79%
9	=	TG	18.24%
10	=	GR	18.69%
11	=	GL	18.93%
12	↓	AG	19.01%
13	↓	SH	19.46%
14	=	SG	21.37%
15	=	ZH	21.78%
16	↓	BS	22.09%
17	=	TI	22.12%
18	↑	SO	22.16%
19	↓	VS	22.24%
20	=	FR	22.24%
21	↑	NE	23.93%
22	=	BE	24.07%
23	↓	GE	24.60%
24	=	BL	24.86%
25	=	JU	25.00%
26	=	VD	26.30%

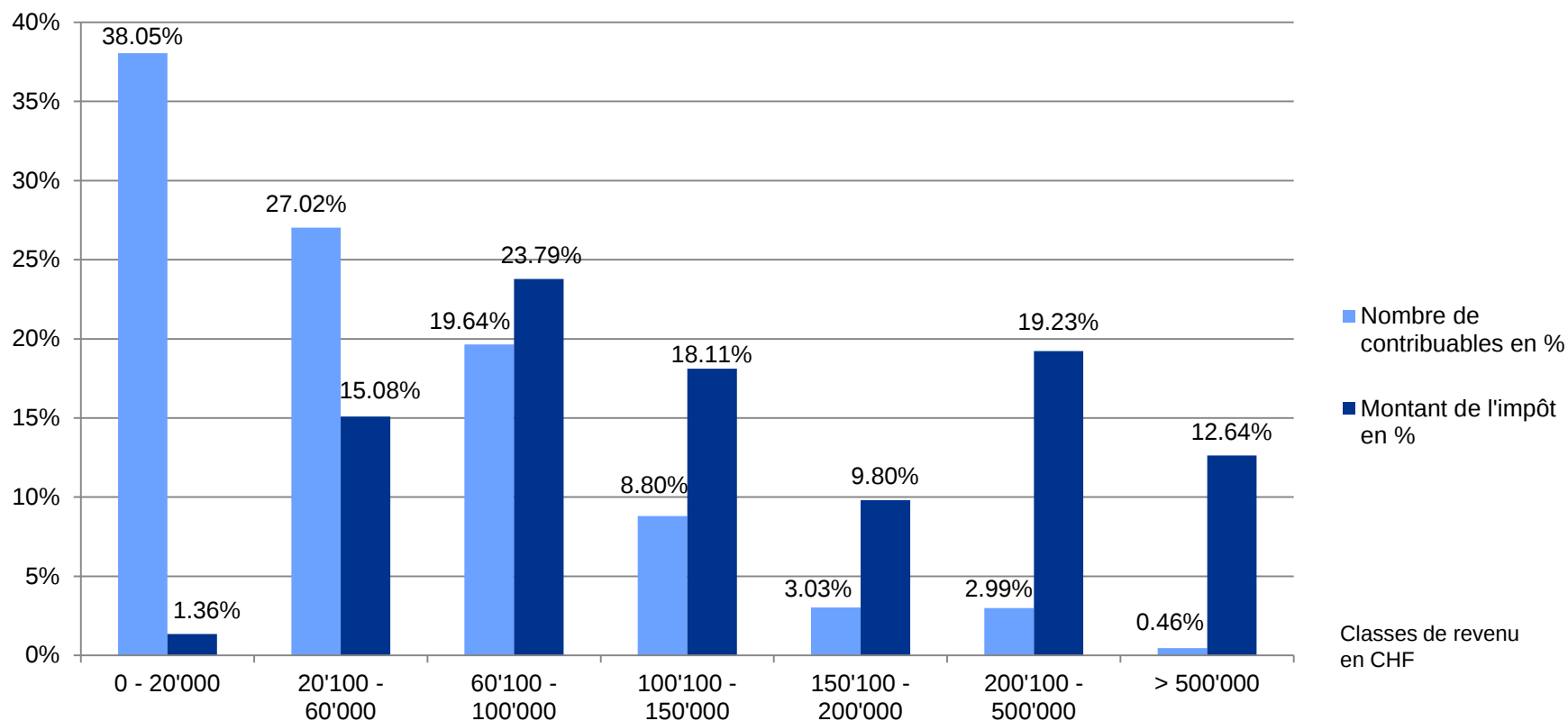
En comparaison intercantonale, Zurich est plus attractif pour les bas à moyens revenus, tandis que les hauts revenus font l'objet d'une imposition plus élevée. Genève connaît une imposition relativement faible pour les bas revenus et parmi les plus hautes pour les grands revenus. Vaud applique des taux d'imposition bien supérieurs à la moyenne intercantonale indépendamment du niveau de revenu.

Note: taux cantonal d'impôt sur le revenu 2015 pour le revenu brut correspondant (célibataire, sans enfant).
Source : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.203818.pdf>.

Impôt sur le revenu

Vaud : participation à l'impôt sur le revenu par contribuable en 2013

Taux



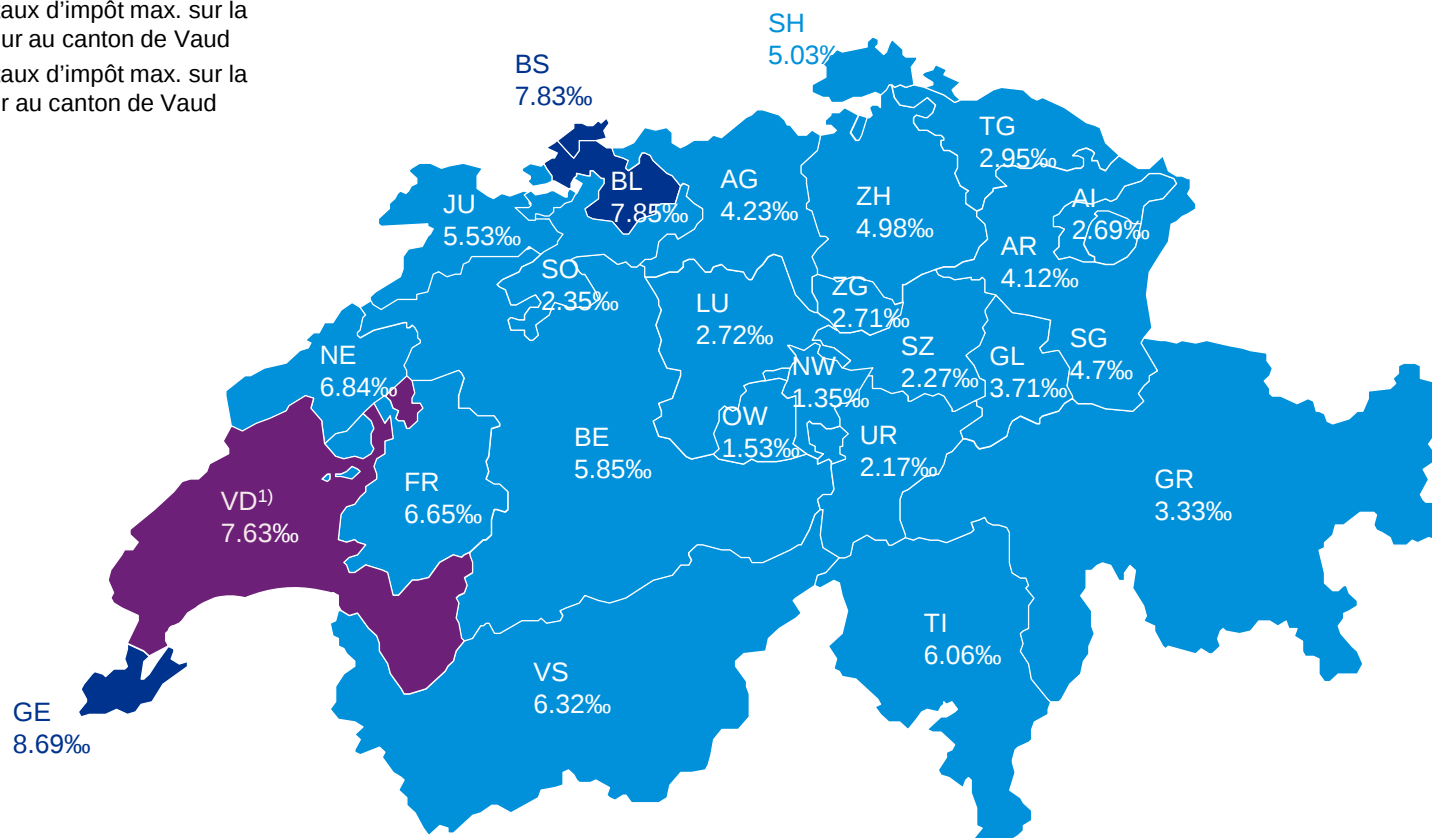
65,1% des contribuables (revenu < CHF 60'000) rapportent 16,4% des recettes alors que 3,5% des contribuables (revenu > CHF 200'100) représentent 31,9% des recettes pour l'impôt sur le revenu.

Nombre de contribuables: 438'875, produit de l'impôt (en mio) : CHF 3'041,8 Source: Supplément fiscal du 24heures du 12 et 13 mars 2016, http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/aci/fichiers_pdf/Supplement_24Heures_2016.pdf

Impôt sur la fortune

Taux « maximaux » d'impôt sur la fortune dans les chefs-lieux des cantons 2015

- Vaud
- Cantons avec taux d'impôt max. sur la fortune supérieur au canton de Vaud
- Cantons avec taux d'impôt max. sur la fortune inférieur au canton de Vaud

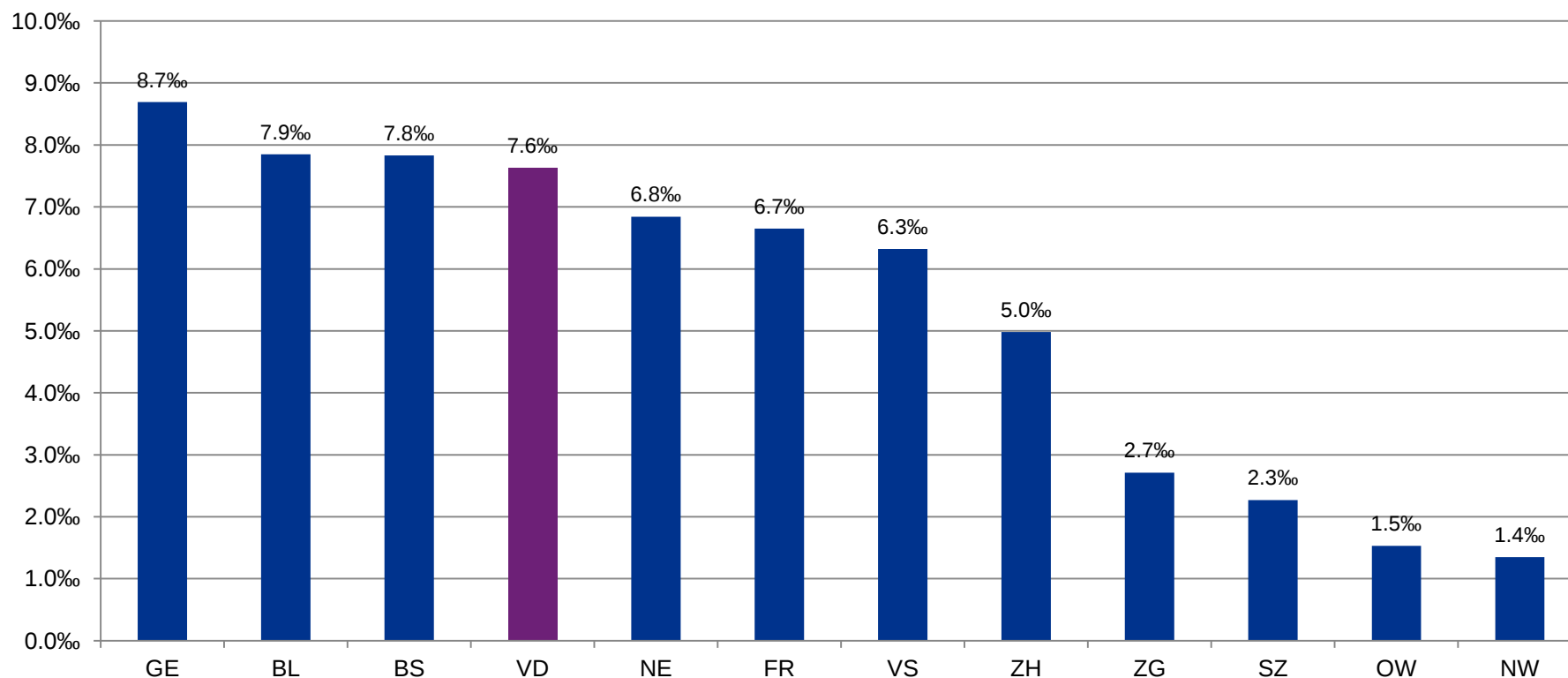


Le taux d'impôt «maximal» sur la fortune vaudois est parmi les quatre plus élevés en comparaison intercantonale.

1) Bouclier fiscal: les impôts cantonaux et communaux ne doivent pas dépasser 60% du revenu imposable net (max. 71.5% avec l'IFD). Le rendement net de la fortune est fixé à au moins à 1% de la fortune nette.
 Note: la mention de taux maximaux se réfère à une charge d'impôt sur le revenu et la fortune en % déterminé sur une fortune nette de CHF 5 mio. Taux d'impôt canton/commune (marié, sans enfant, avec impôt paroissial) pour le chef-lieu correspondant du canton. Source: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.203818.pdf>

Impôt sur la fortune

Comparaison des taux d'impôt max. 2015 dans une sélection de cantons



Pour les contribuables ayant une grande fortune, la charge fiscale est 5 fois supérieure dans le canton de Vaud que dans les cantons connaissant les taux les plus bas.

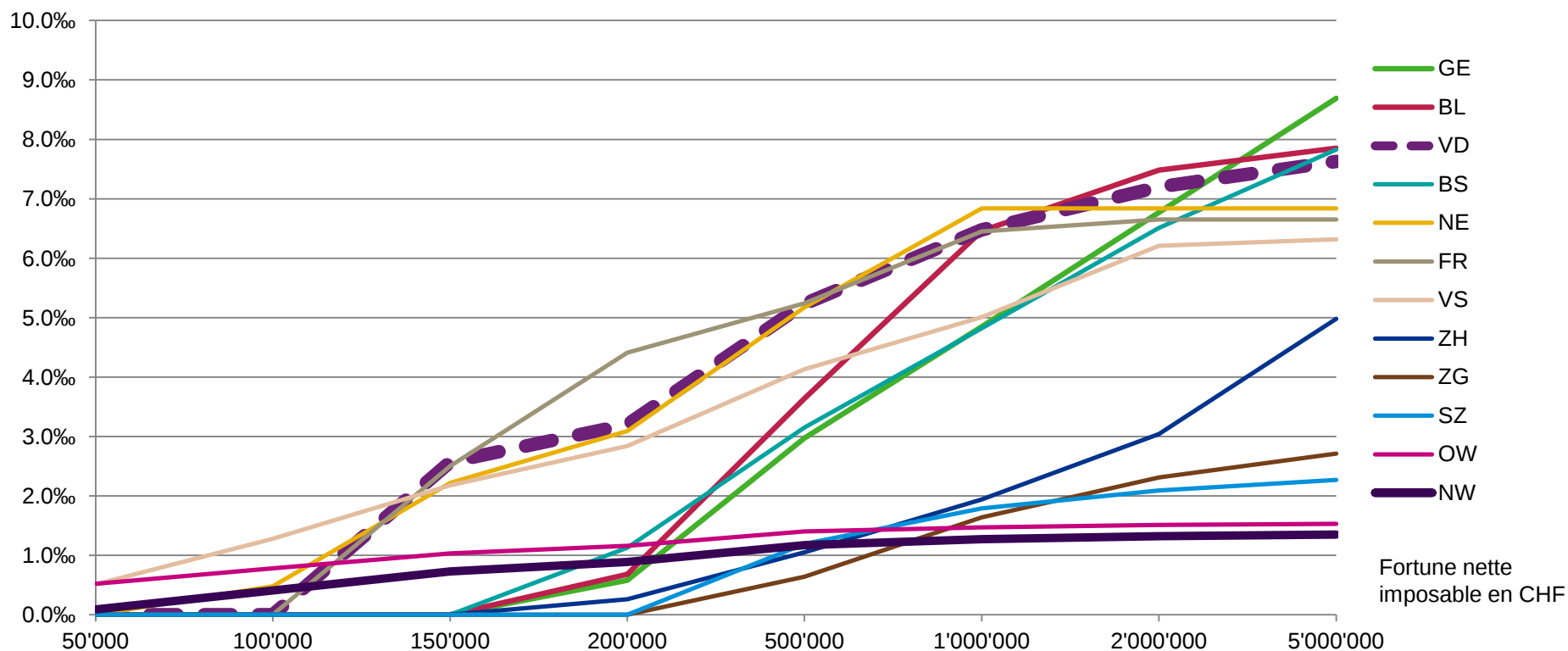
Bouclier fiscal vaudois: les impôts cantonaux et communaux ne doivent pas dépasser 60% du revenu imposable net (max. 71,5% avec l'IFD). Le rendement net de la fortune est fixé à au moins à 1% de la fortune nette.

Note: la mention de taux maximaux se réfère à une charge d'impôt sur la fortune en % déterminé sur une fortune nette de CHF 5 mio. Taux d'impôt canton/commune (marié, sans enfant, avec impôt paroissial) pour le chef-lieu correspondant du canton.
Source: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.203818.pdf>

Impôt sur la fortune

Progression des taux d'impôt sur la fortune (marié, sans enfant)

Taux d'impôt



Après Fribourg, le canton de Vaud est le canton de Suisse qui impose le plus lourdement les fortunes imposables entre CHF 150'000 et CHF 500'000.

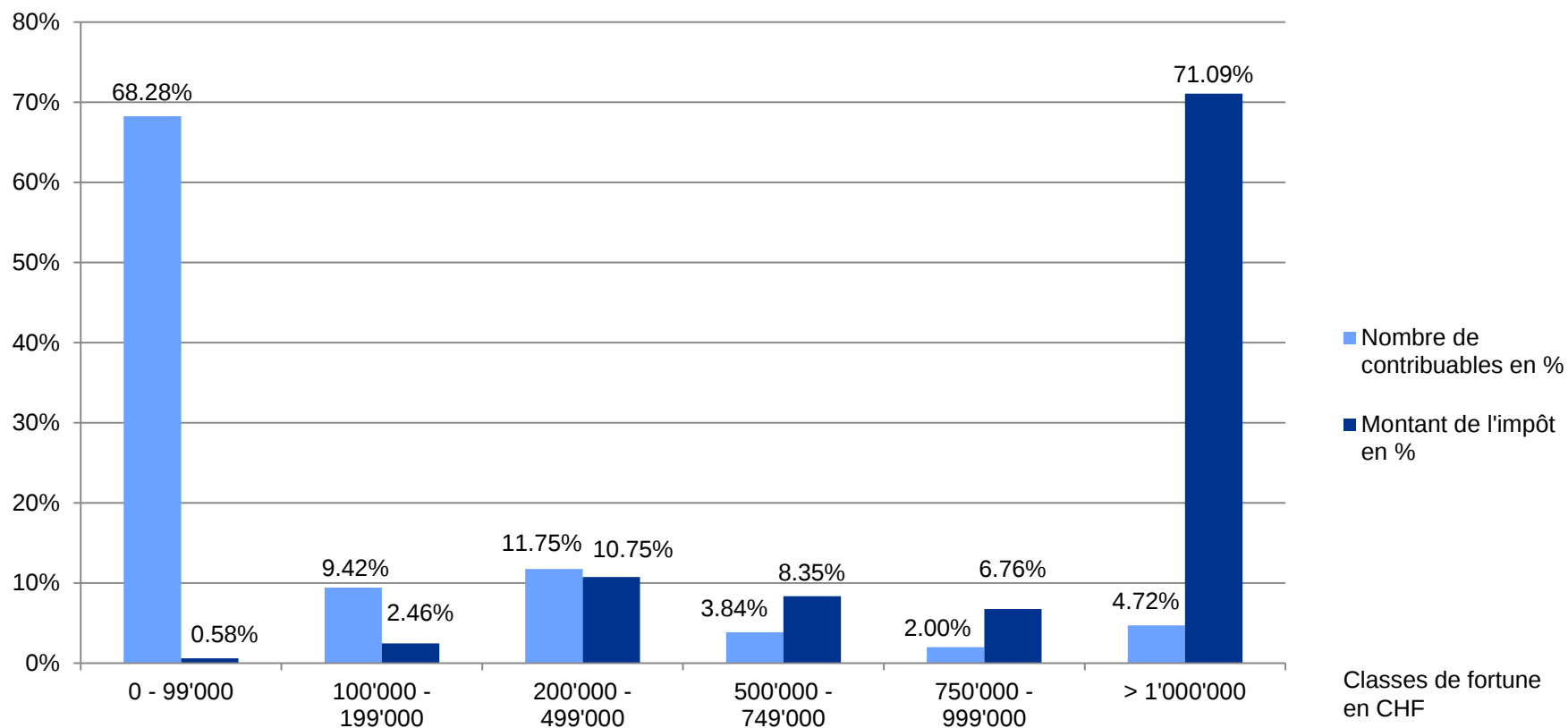
Bouclier fiscal vaudois: les impôts cantonaux et communaux ne doivent pas dépasser 60% du revenu imposable net (max. 71,5% avec l'IFD). Le rendement net de la fortune est fixé à au moins à 1% de la fortune nette.

Note: la mention de taux maximaux se réfère à une charge d'impôt sur la fortune en % déterminé sur une fortune nette de CHF 5 mio. Taux d'impôt canton/commune (marié, sans enfant, avec impôt paroissial) pour le chef-lieu correspondant du canton.
Source: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.203818.pdf>

Impôt sur la fortune

Vaud : participation à l'impôt sur la fortune par contribuables en 2013

Taux



89.4% des contribuables (fortune < CHF 500'000) rapportent 13.8% des recettes alors que 4.7% des contribuables (fortune > CHF 1'000'000) représentent 71.1% des recettes par l'impôt sur la fortune.

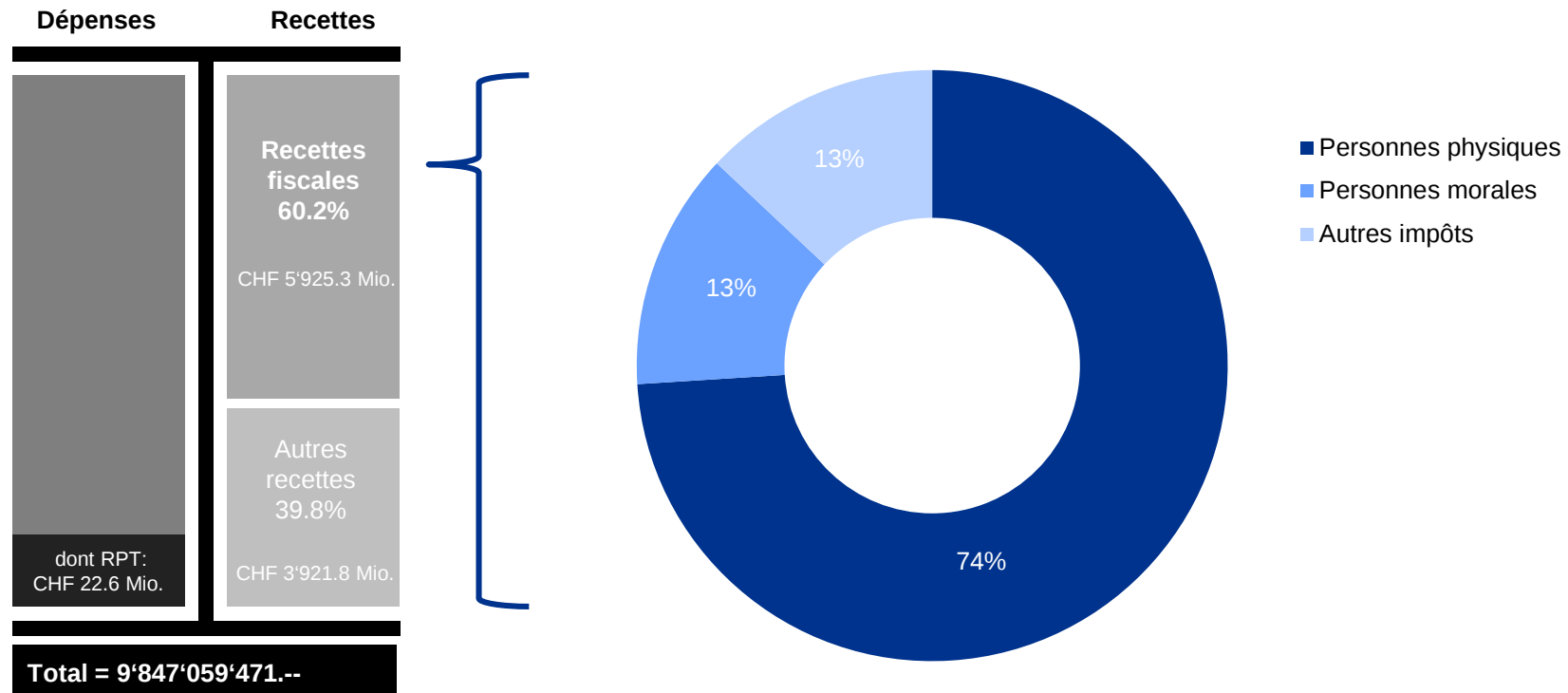
Nombre de contribuables: 438'875, produit de l'impôt (en mio) : CHF 463,2 Source: Supplément fiscal du 24heures du 12 et 13 mars 2016, http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/aci/fichiers_pdf/Supplement_24Heures_2016.pdf



Structure des recettes

Structure des recettes

Structure des recettes du canton de Vaud 2015

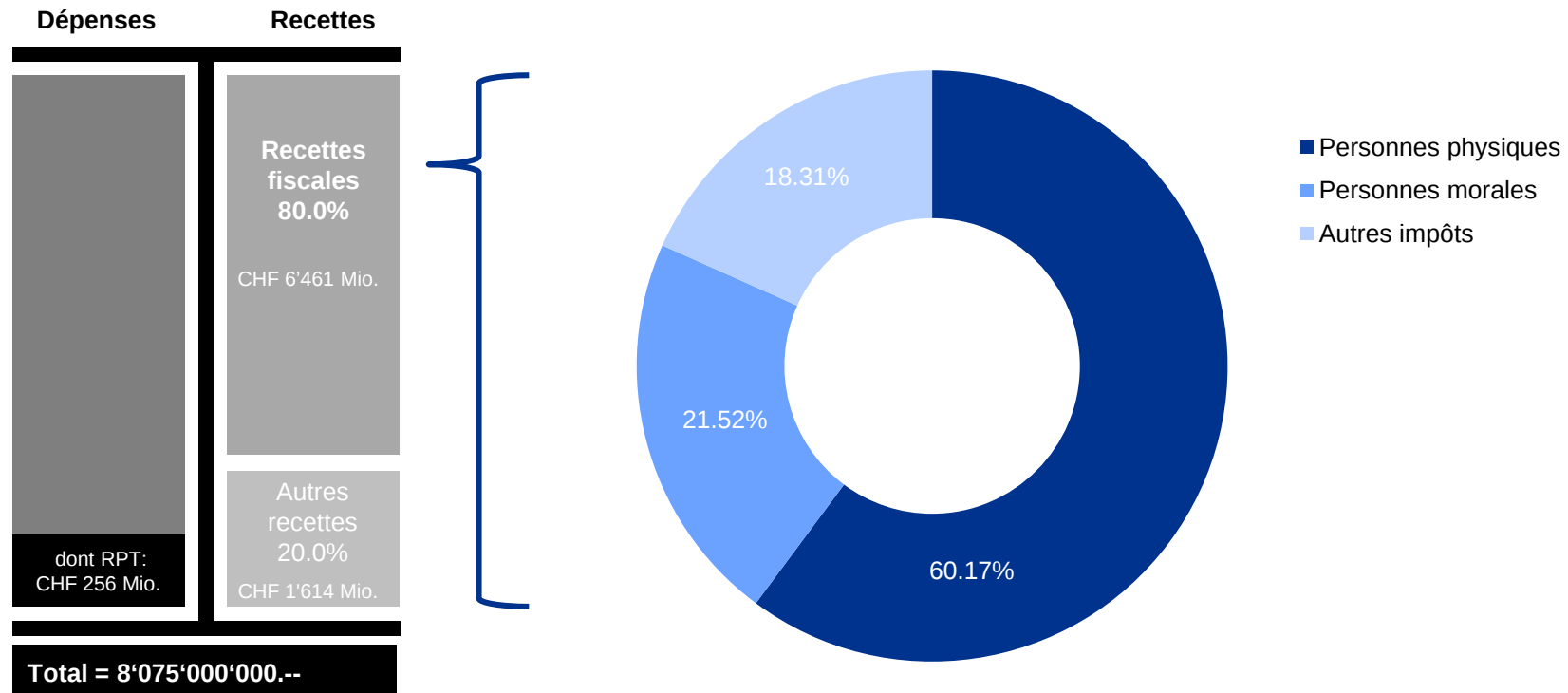


Le canton de Vaud n'est que peu tributaire des recettes des personnes morales. Les recettes fiscales, en particulier celles des personnes physiques, contribuent pour une large part aux besoins de financement du canton.

Source: Canton de Vaud, rapport annuel du Conseil d'État 2015: <http://www.vd.ch/autorites/conseil-detat/rapport-annuel/> et Administration cantonale des impôts http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/aci/fichiers_pdf/Depliant_annuel.pdf

Structure des recettes

Structure des recettes du canton de Genève 2015

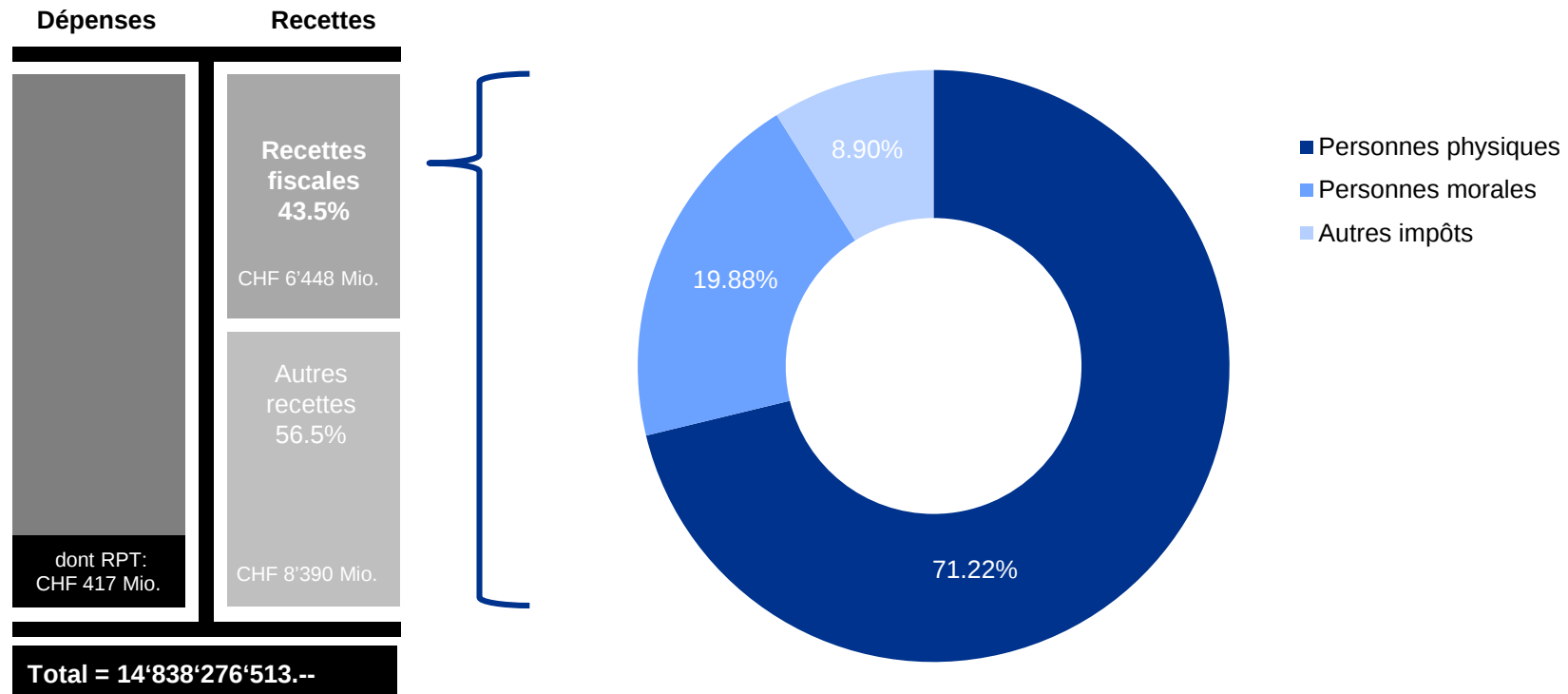


Le canton de Genève est davantage tributaire des recettes des personnes morales que ne l'est Vaud. De plus, Genève est hautement dépendant des recettes fiscales, qui représentent environ 80% du total de ces recettes.

Source: Canton de Genève, rapport annuel 2015: <http://ge.ch/finances/compte-2015>.

Structure des recettes

Structure des recettes du canton de Zurich 2015



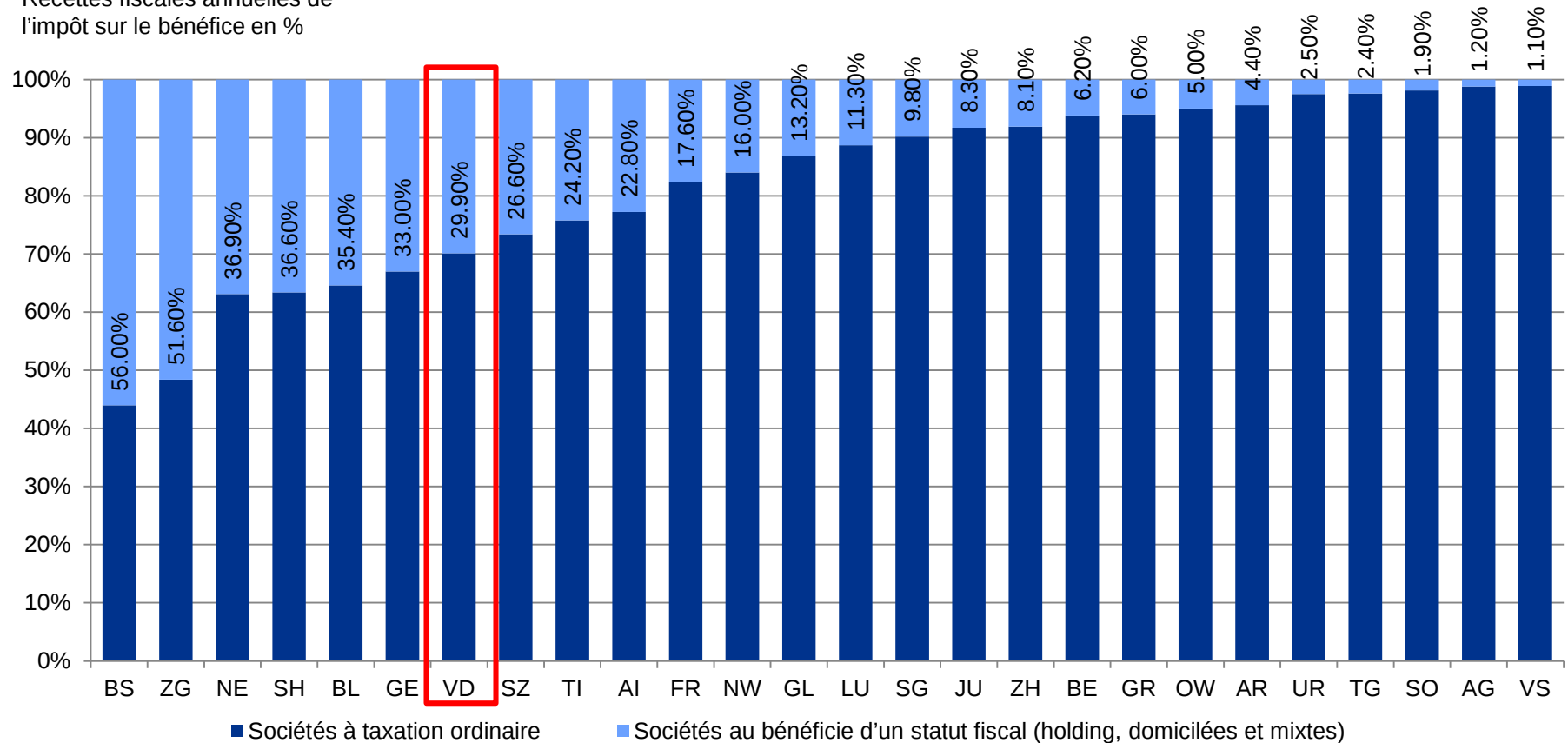
Le canton de Zurich est davantage tributaire des recettes des personnes morales que ne l'est Vaud. Néanmoins, Zurich est beaucoup moins dépendant des recettes fiscales que ne le sont les cantons de Vaud et de Genève.

Source: Canton de Zurich, rapport annuel 2015: http://www.rr.zh.ch/internet/regierungsrat/de/themen/geschaeftsbericht_rechnung/2015.html#gesch-fisbericht-rechnung

Structure des recettes

Importance économique des sociétés au bénéfice d'un statut fiscal

Recettes fiscales annuelles de
l'impôt sur le bénéfice en %



L'importance des recettes fiscales issues de sociétés au bénéfice d'un statut fiscal varie beaucoup entre les cantons. Cependant, elles restent très importantes pour les cantons de Vaud, Genève, Zoug et Bâle-Ville

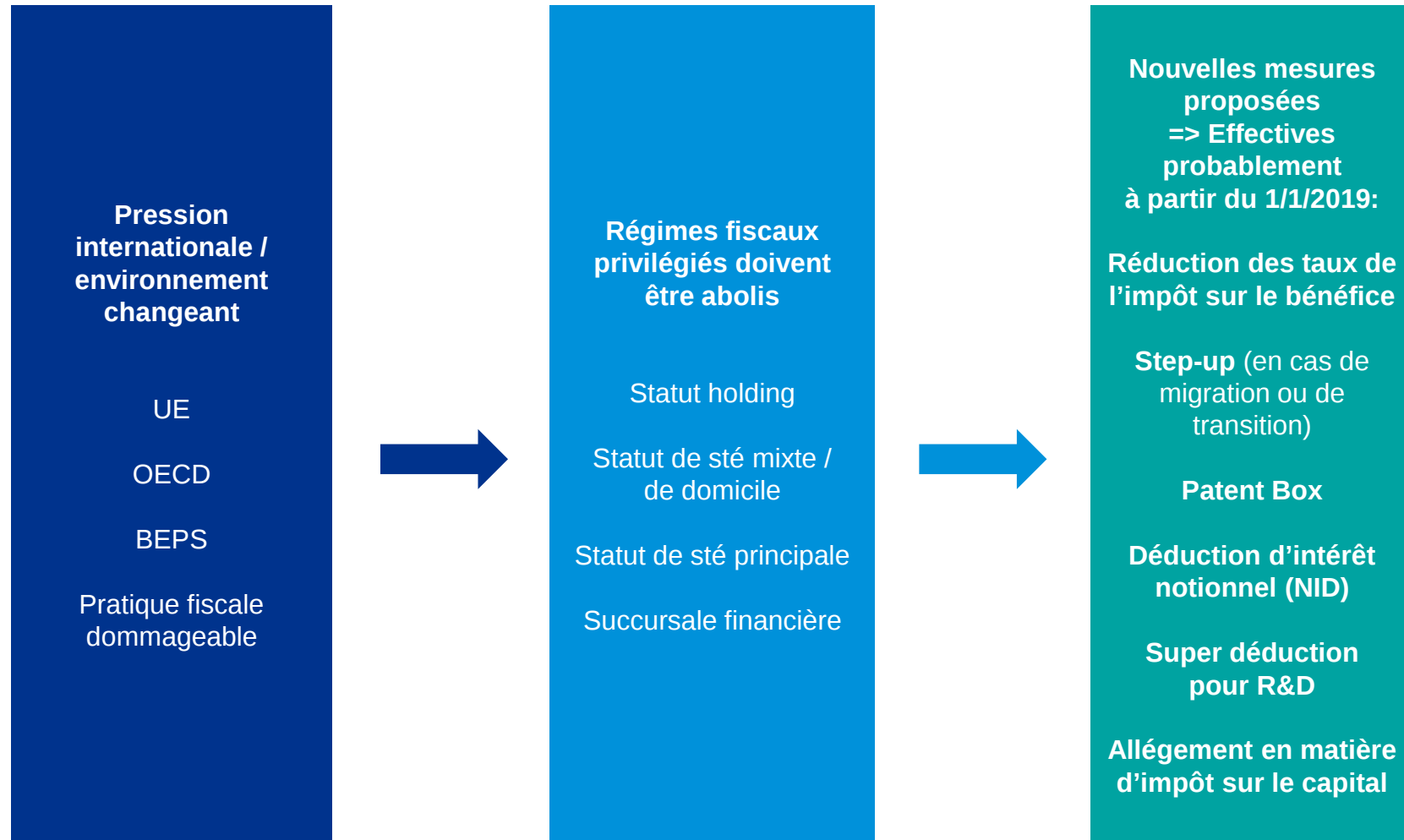
Note: Estimation des recettes annuelles cantonales et communales provenant de l'impôt sur le bénéfice et estimation des parts des sociétés bénéficiant d'un régime cantonal au produit annuel de l'impôt sur le bénéfice des cantons et des communes, y compris la part cantonale des personnes morales à l'IFD, moyenne des années 2009 à 2011. Source: Message concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III: <https://www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2015/5069.pdf>



Réforme de l'imposition des Entreprises II (RIE II)

RIE III - Contexte général

Environnement international



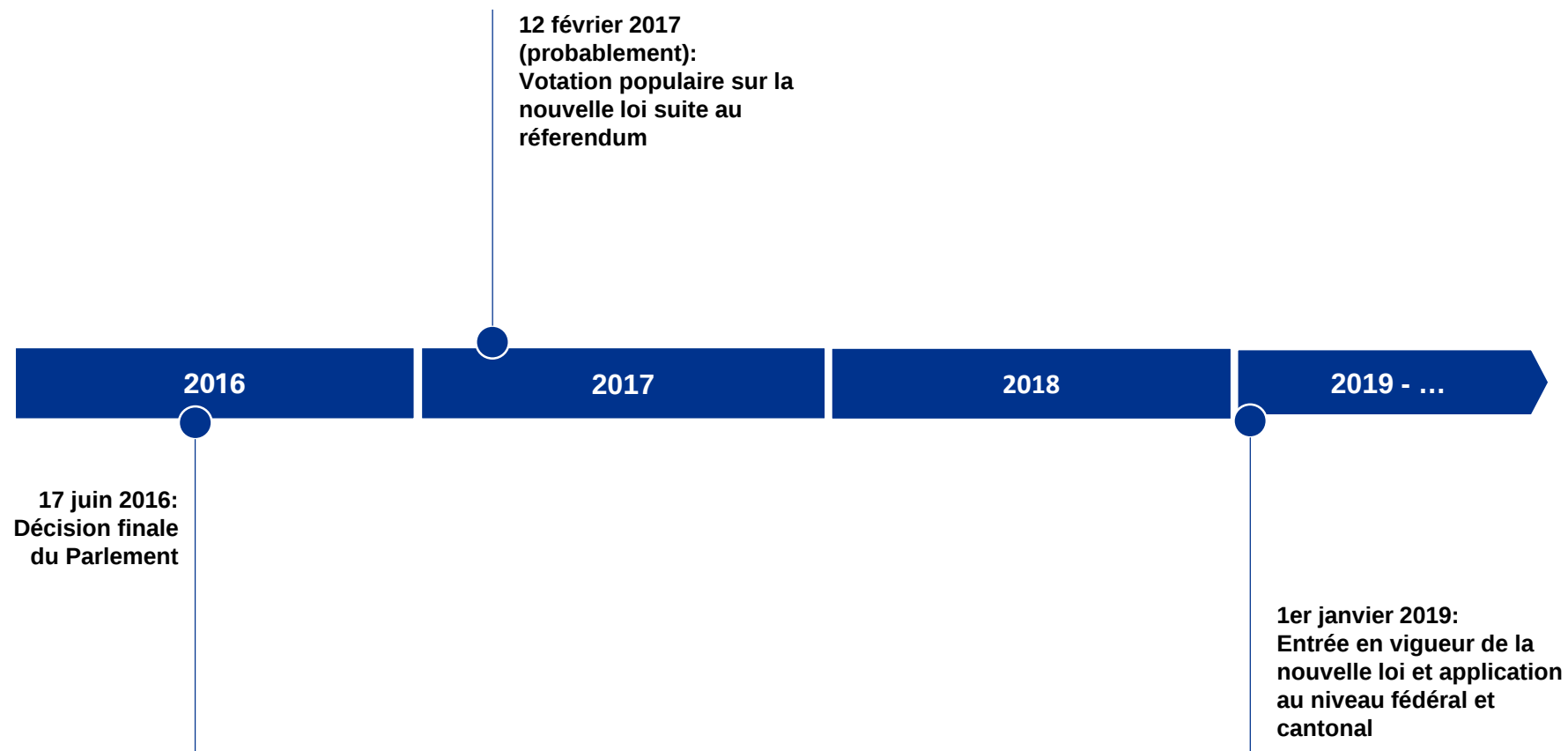
RIE III – Contexte général

Vue d'ensemble / Résumé

Objectifs	Mesures	Commentaires
Acceptation internationale	Suppression des régimes fiscaux privilégiés cantonaux	But: mise en place de mesures alternatives
Nouvelles mesures afin de maintenir l'attractivité du système fiscal suisse	D'une manière générale, baisse des taux de l'impôt sur le bénéfice au niveau cantonal	En cours (<i>Vaud: accepté en votation populaire le 20 mars 2016</i>)
	Introduction de la déclaration des réserves latentes (Step up)	Notamment de mesures transitoires pour le changement de statut au niveau cantonal (mesure impérative)
	Introduction d'un régime de Patent Box	≤ 90% (Approche: Nexus modifiée), au niveau cantonal (mesure impérative)
	Introduction de la déduction d'un intérêt notional (NID) (<i>impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts</i>)	- Impératif au niveau fédéral - Dispositif pour les cantons (mais imposition minimale des dividendes dans la fortune privée (min. 60%))
	Introduction de déductions fiscales accrues pour les frais de R&D	- ≤ 150%, au niveau cantonal (dispositif) - Uniquement si dépenses consenties en Suisse - Le Conseil Fédéral définit les R&D
Mesures de compensation afin de garantir les revenus fiscaux publics	Allègement des impôts cantonaux sur le capital	Dispositif. Pour les participations, les brevets et les droits comparables ainsi que pour les prêts intra-groupes
	Au niveau cantonal: Si un canton veut introduire un NID => imposition minimale des dividendes tirés de participations qualifiées détenues dans la fortune privée	Augmentation de l'imposition partielle des dividendes à au moins 60% des participations qualifiées détenues dans la fortune privée si le canton décide d'introduire le NID
	Limitation des différents allègements	≤ 80% (pour les mesures proposées)

RIE III – Contexte général

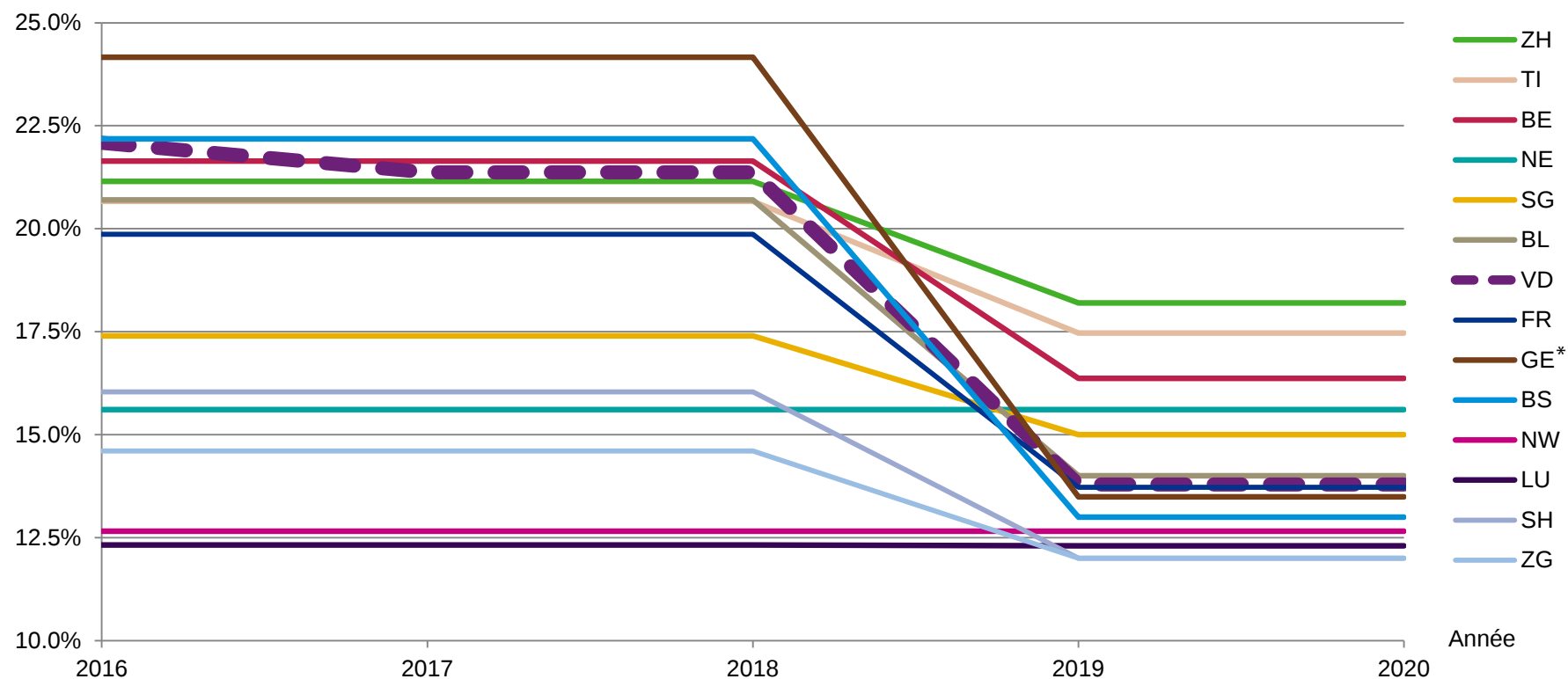
Calendrier



RIE III - Contexte général

Réduction annoncée des taux de l'impôt sur le bénéfice

Taux d'impôt



Avec la baisse générale du taux de l'impôt sur le bénéfice pour 2019, nous constatons 2 tendances: (i) les cantons (dont romands) qui privilégient un taux très bas (entre 12% et 15%) mais limitent indirectement le « bénéfice » des autres mesures et (ii) les cantons avec un taux plus élevé (env. 17% à 18,2%) comme Zurich, lesquels vont plus privilégier l'emploi des autres mesures fiscales.

Note: taux effectif avant impôt max. confédération/canton/commune pour le chef-lieu correspondant du canton en considérant que les taux communaux restent identiques. Différents taux annoncés, planifiés ou décidés

*Pour GE: 13.79% pour les 5 premières années, taux de 13.49% dès 2024

Source: basée sur les différentes annonces faites par les cantons en date du 19 septembre 2016

RIE III – Contexte général

Pour le canton de Vaud

Le canton de Vaud est le plus avancé dans le processus législatif

Acceptation le 20 mars 2016 **en votation populaire à 87.12%** du projet de loi visant à modifier la loi sur les impôts directs cantonaux

Introduction d'un **taux unique d'imposition** pour toutes les sociétés à **13.79%** en 2019

- Cela représente une baisse d'impôt d'env. 40% pour la grande majorité des 28'000 entreprises du canton
- A l'inverse, les impôts des quelques centaines d'entreprises à statut particulier augmenteront dans la même proportion

Fruit d'un compromis équilibré → La réforme s'accompagne d'un ensemble de **mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat de la famille**:

- augmentation des allocations familiales
- allègement des charges liées aux primes d'assurance-maladie (renforcement des subsides)
- soutien accru à l'accueil de jours des enfants,
- renforcement la protection des travailleurs du bâtiment, etc...

A titre de rappel (selon l'analyse réalisée par l'institut CREA de l'Uni de Lausanne):

- Les sociétés dites «mixtes» à statut particulier représentaient en 2011 près de **25'000 emplois** directs et indirects, soit 8.7% des emplois proposés à l'échelle cantonale
- Un nombre important des PME vivent et se développent grâce à la présence des multinationales
- La **valeur ajoutée** pour l'économie vaudoise avoisine les **5 milliards**



Remarques CVCI: RIE III fédérale

Claudine Amstein

Directrice, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)

RIE III fédérale

- Baisse du taux de l'impôt sur le bénéfice:
- Introduction de la Patent box (< 90%)
- Introduction des déductions fiscales accrues pour les frais de R&D
- Introduction de la déclaration des réserves latentes (step-up)
- Introduction de la déduction d'un intérêt notionnel (NID)
- Limitation des différents allègements (< 80%)
- Imposition minimum des dividendes (>60%)

RIE III-VD

13.79% => adopté par le peuple

modalités à fixer

modalités à fixer

modalités à fixer

modalités à fixer

taux à déterminer

Actuellement à 70%.

Pas de changement attendu

- Si la RIE III fédérale échoue, le Grand Conseil devra se prononcer à nouveau sur le dossier, mais le taux d'imposition de 13,79% a été validé par le peuple à plus de 87% des voix
- Avec la RIE III vaudoise, la majorité des entreprises vont subir une hausse de l'impôt sur le capital; les sociétés vont en outre s'acquitter de 120 millions de francs en plus par an pour augmenter les allocations familiales et les contributions à l'accueil de jour des enfants
- Pour maintenir les sociétés en place et augmenter notre attractivité, notamment dans un but de promotion économique, les instruments prévus par la RIE III fédérale sont indispensables

RIE III-VD: les outils indispensables

- Les déductions additionnelles pour la R&D sont une nécessité. Il en va de l'avenir de l'innovation, du rôle de leader de Vaud – avec Zurich - dans les start-up, et donc de l'emploi de demain; la CVCI préconise une déduction de 150%, soit le maximum autorisé par la RIE III fédérale
- Le fort développement du pôle pharmaceutique ainsi que des techniques médicales dans le canton de Vaud au cours des 20 dernières années doit nous inciter à prévoir un recours efficace à la patent box, comme le canton de Bâle-Ville. Les sciences de la vie font partie des priorités en matière de développement économique

Contact médias

Can Arian

Head of Media Relations, KPMG AG

T: +41 58 249 55 71

M: +41 79 396 66 46

media@kpmg.ch

Philippe Gumy

Responsable de la communication,
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

T: +41 21 613 36 67

M: +41 78 739 53 83

philippe.gumy@cvci.ch



Baromètre fiscal vaudois

Conférence de presse
Jeudi, 13 octobre 2016, Lausanne